

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1847

**Artikel:** "De l'état de la république" : la Suisse au travers de la leçon d'adieu de Wolf Linder à l'Université de Berne  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014010>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

appareils – de l'ordinateur au téléphone mobile en passant par les baladeurs et consoles de jeux – permettant d'écouter la radio ou de regarder la télévision. Et le taux d'équipement parmi la population est tel qu'il est légitime de considérer que chaque ménage, voire chaque habitant, a accès à la radio et à la télévision. Dans ces conditions, c'est le principe même de la perception d'une taxe – ce qu'est en réalité la redevance – qui n'a plus guère de sens. Celle-ci, dès lors qu'elle est universelle, devient en effet un impôt par tête – ou par ménage, notion elle aussi de plus en plus relative.

Considérées comme des services publics, soumises à des règles en matière de financement, d'organisation, de diffusion, radio et télévision

ne devraient-elles pas plutôt être ouvertement financées par l'impôt dès lors que leur service est accessible à chacun? Cette approche aurait l'avantage de supprimer les frais de perception (dont le coût annuel est de 55 millions de francs), d'être adaptée automatiquement au revenu du ménage ou de l'entreprise et d'éviter la resquille, donc de supprimer tout opération de contrôle.

Cette solution a le mérite d'être simple (une fois mise en oeuvre) et sociale. Mais elle comporte aussi un risque, celui de soumettre la SSR à l'humeur des parlementaires et aux aléas des procédures budgétaires de la Confédération. On sait en effet les Chambres fédérales enclines à manifester leur mauvaise humeur face à l'indépendance des médias lorsque ceux-ci deviennent

impertinents. On se souvient par exemple de la violente réaction du Parlement qui, en 2005, à la suite d'une campagne du *Blick* contre une exposition provocatrice de Thomas Hirschhorn au Centre culturel suisse de Paris, avait réduit d'un million le budget de Pro Helvetia.

La fiscalisation de la redevance doit donc être étudiée, mais nécessitera en cas d'adoption de sérieuses garanties d'indépendance et de revenus pour la SSR et les chaînes privées qui en bénéficient. Ce sera alors le rôle de la loi de fixer ces paramètres, par exemple en affectant certaines recettes ou en déterminant à l'avance le mode de calcul de la participation fédérale au budget des médias concernés.

## «De l'état de la république»

*La Suisse au travers de la leçon d'adieu de Wolf Linder à l'Université de Berne*

Jean-Daniel Delley (25 novembre 2009)

Nos lecteurs plus anciens se souviennent des analyses originales de Wolf Linder sur la politique fédérale. Dans sa leçon d'adieu, le politologue bernois a dressé un passionnant «*état de la république*». Au-delà des perceptions changeantes du rôle de l'Etat, il discerne les constantes qui caractérisent le régime politique helvétique. Résumé.

Dans les années 60 prédomine l'idée que l'Etat peut façonner le devenir de la société à coups de conceptions globales et de planification. Les chocs

pétroliers et l'évolution de l'économie mondiale tempèrent cette ambition et l'Etat n'est plus perçu que comme un gestionnaire des crises. La vague néo-libérale impose une conception de l'Etat au service de l'économie. Puis la crise financière de 2008 voit le retour en force de la puissance publique, sauveur d'une économie à la dérive. Pour Linder, ces changements rapides dans la perception de l'Etat obéissent plus à des phénomènes de mode. En réalité les changements sont lents, paradoxaux et parfois énigmatiques. Ainsi la phase de

libéralisation des années 90 n'empêche pas un renforcement de l'Etat social. Et à la décadence annoncée des institutions répondent la vigueur de la démocratie directe et du fédéralisme, la capacité d'intégration de la société helvétique et la permanence de la concordance gouvernementale.

### **La Suisse au défi de l'internationalisation et de l'europanisation**

Aujourd'hui, plus de la moitié du droit suisse tire son origine d'accords internationaux. Nous

repreons tel quel le droit européen, ce qui conduit à la conjugaison paradoxale de la libéralisation et de la bureaucratisation. L'internationalisation de la vie politique renforce le pouvoir exécutif, au détriment du Parlement et des droits populaires. Pour ce qui est du droit interne, un échec en votation populaire oblige à revoir la copie. En droit international par contre, autorités et peuple font ménage avec un troisième partenaire, l'acteur étranger qui, en cas de refus populaire d'un traité, n'est peut-être pas disposé à tout renégocier. Par ailleurs la globalisation n'est pas imposée par des pressions externes. Des groupes d'intérêt helvétiques – industrie d'exportation, consommateurs – jouent la carte de l'eupéanisation contre l'artisanat, l'agriculture et les syndicats. La globalisation exacerbe les conflits d'intérêt. Dans ce contexte il ne faut pas voir la montée de l'UDC comme le seul résultat du renforcement des valeurs conservatrices et du sentiment antieuropéen, mais comme l'expression du mécontentement des perdants économiques de cette globalisation.

### **La concordance tient bon malgré tout**

En quoi la vie politique se ressent-elle de la concordance polarisée (UDC/PS) et des tensions sociales? On observe une dégradation de l'écoute mutuelle et de la culture du compromis. Pourtant le processus de décision fonctionne mieux qu'il y a 20 ans. En effet, l'UDC est dans l'incapacité d'imposer ses vues malgré ses succès électoraux. Les libéraux-radicaux et

surtout les démocrates-chrétiens exercent toujours un rôle charnière au Parlement. La coalition de centre droit impose ses vues en matière financière et économique, tandis le centre gauche marque des points en politique sociale et dans les domaines de l'environnement et de l'énergie. Un scénario très différent de celui qui prévalait dans les années 80 où le bloc bourgeois minorisait assez systématiquement les socialistes et les Verts.

La concordance implique une politique des petits pas; chaque innovation doit être conquise contre l'opposition les intérêts concernés, comme on le voit dans la politique de la santé. Ces attermoissements ne sont pas de mise en politique étrangère, les pressions extérieures accélérant le processus de décision. Alors qu'en politique intérieure, la majorité bourgeoise, jamais menacée électoralement et liée à l'économie de manière peu transparente, manifeste une faible capacité d'apprentissage. L'exemple du secret bancaire illustre parfaitement ce défaut. Le débat public date déjà des années 90, à l'occasion de l'affaire des fonds en déshérence. Des politiciens comme le socialiste Rudolf Strahm prêchaient dans le désert lorsqu'il affirmaient que la distinction entre fraude et évasion fiscales n'était pas tenable. Il a fallu les pressions américaines et celles de nos puissants voisins La France et l'Allemagne pour que cette majorité se mette en mouvement.

### **Apprendre à gérer nos relations avec l'Europe**

La voie bilatérale, que nous a

imposée le rejet de l'Espace économique en 1992, a largement profité à la Suisse. Mais *quid* de l'avenir? L'accord-cadre que vise Bruxelles nous obligerait non seulement à reprendre l'acquis communautaire mais encore à adopter sans mot dire l'évolution du droit européen. Une situation inacceptable. Seule l'adhésion nous permettrait de sortir de cette impasse. Mais ce choix se heurte aujourd'hui à l'opposition d'une majorité de l'opinion.

Reste donc à ouvrir un véritable dialogue sur ce dossier. Les partisans de l'intégration doivent admettre que le souci de l'indépendance nationale, la neutralité, le fédéralisme, une bureaucratie modeste et le contrôle des élites par la démocratie directe représentent des valeurs centrales pour la majorité des Helvètes. Ces valeurs ne constituent pas des handicaps mais les conditions et les ressources pour une politique d'intégration. Quant aux eurosceptiques, ils ont à reconnaître que la voie solitaire ne nous préserve pas de la globalisation et de la perte d'autonomie. Enfin il s'agit de rendre au bilatéralisme sa crédibilité. Non pas, comme nous le faisons trop souvent, nous contenter d'un copier/coller des textes européens, mais adapter le droit européen à notre culture juridique.

Reste aussi à prendre conscience de la réelle petitesse de notre pays. Ce qui, sur le plan externe devrait nous inciter à une politique étrangère modeste. Et sur le plan interne à prendre les mesures indispensables pour

contrer les risques économiques et politiques que représentent le gigantisme de nos deux banques. Mais aussi à nous méfier de la mode qui prône la privatisation des entreprises publiques, trop petites en Suisse pour jouer dans la cour des grandes et proies faciles pour leurs consoeurs des grands pays.

Pour Linder, la perspective européenne ne rend pas obsolètes les institutions helvétiques. La démocratie directe, même si elle complique parfois le jeu politique, reste un atout majeur dans l'équilibre des pouvoirs et impose la concordance. Le fédéralisme, s'il a un coût financier, reste une inépuisable source d'expérimentation.

Seule exception, le Conseil fédéral. Malgré les nombreux échecs à réformer le collège exécutif, le politologue estime l'entreprise indispensable et possible, à condition que le gouvernement prenne le dossier en mains et propose un projet cohérent et soutenu par l'ensemble de ses membres.